

**Décision n° 2023-080 portant proclamation des résultats de l'élection partielle d'un représentant du collège « autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnel assimilés » (collège B) au conseil scientifique de l'ENS de Lyon**

**Le président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),**

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles D.719-1 et suivants ;*

*Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011, modifié, relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012, modifié, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;*

*Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination du président de l'École normale supérieure de Lyon - Monsieur TRIZAC Emmanuel ;*

*Vu la décision n° 2023-060 du 3 mai 2023 fixant les modalités de recours au vote électronique pour les élections organisées par l'ENS de Lyon ;*

*Vu la décision n° 2023-054 du 22 mai 2023 relative à l'organisation de l'élection d'un représentant du collège « autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnel assimilés » (collège B) au conseil scientifique ;*

*Vu la décision n° 2023-071 du 2 juin 2023 portant candidature à l'élection d'un représentant du collège « autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnel assimilés » (collège B) au conseil scientifique ;*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon ;*

*Vu le procès-verbal de dépouillement du second tour du scrutin de l'élection partielle au conseil scientifique de l'ENS de Lyon, en date du 14 juin 2023 ;*

**PROCLAME :**

**Article 1 : Résultats du second tour du scrutin de l'élection partielle au conseil scientifique de l'ENS de Lyon**

- Romain GARCIER : 47 voix, soit 33,81 % des suffrages exprimés
- Fabien MONTEL : 55 voix, soit 39,57 % des suffrages exprimés
- Anne-Sophie NOEL : 34 voix, soit 24,46 % des suffrages exprimés
- Samuel LEZE : 3 voix, soit 2,16 % des suffrages exprimés

Le taux de participation s'élève à 47,52 %

**Article 2 : Proclamation des résultats de l'élection partielle au conseil scientifique de l'ENS de Lyon**

Fabien MONTEL est élu au second tour du scrutin, à la majorité relative des suffrages exprimés, à compter du 16 juin 2023, pour la durée du mandat restant à courir.

Fait à Lyon, le 16 juin 2023,

Le Président de l'ENS de Lyon,

Emmanuel TRIZAC

Pour le président de l'ENS de Lyon  
et par délégation  
le directeur général des services

Lyasid HAMMOUD